

Climat: pourquoi la trajectoire de la Belgique pour 2030 est plus qu'incertaine

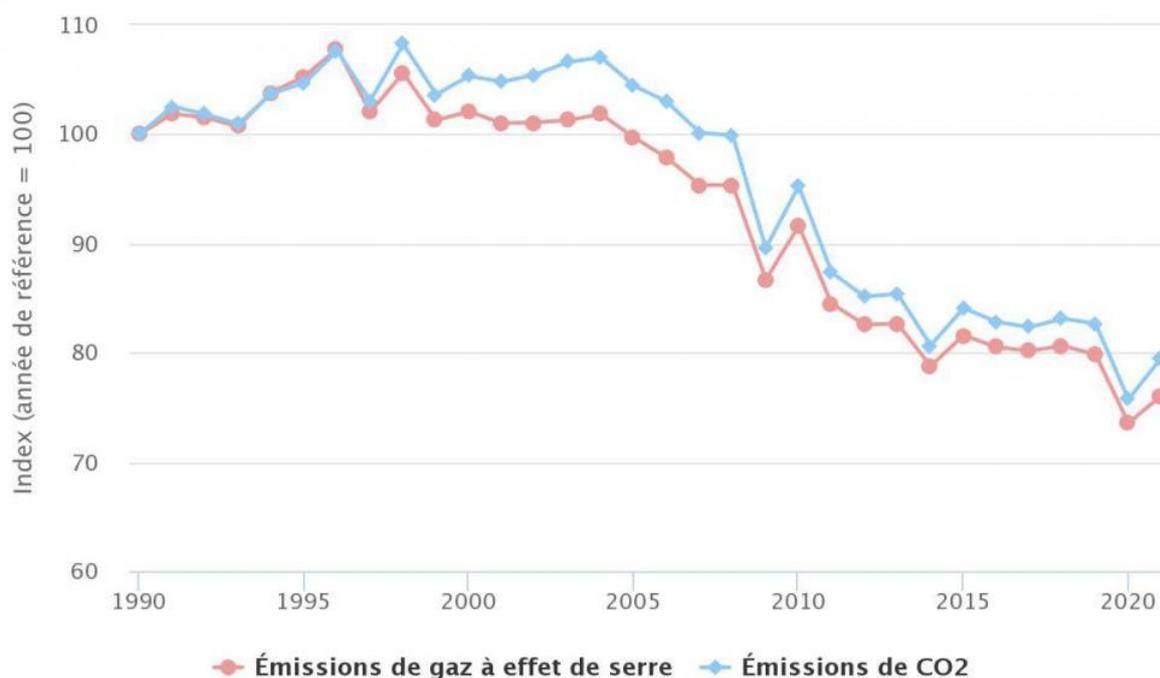
Notre pays doit remettre un nouveau plan climat pour atteindre son objectif 2030. Les projections et les premiers signaux politiques provenant de Flandre laissent peu de place à l'optimisme.

Par **Michel De Muelenaere** 3 avril 2023

On mesure désormais mieux l'effet que la crise du covid a eu sur les émissions belges de gaz à effet de serre. Selon le dernier inventaire remis il y a peu à la Commission européenne, les émissions belges ont finalement chuté de 6,3 % en 2020 par rapport à 2019. Un effet compensé par le rebond des activités économiques l'année suivante : les émissions ont rebondi de 3,43 % en 2021. Malgré cela, l'année 2021 marque une baisse par rapport à la période pré-covid, -4,73 % comparé à 2019. A la hausse : les émissions du transport, du chauffage résidentiel et de l'industrie, contrairement à la production énergétique.

On sait depuis un moment que la Belgique a atteint ses objectifs climatiques pour 2020 (-15 % dans les secteurs non-industriels par rapport à 2005). Mais sa trajectoire pour 2030 est plus qu'incertaine. Si nos émissions ont déjà baissé de 23,9 % entre 2021 et 1990, il reste du chemin à faire.

Historique des émissions de gaz à effet de serre



En 2030, nos émissions de gaz à effet de serre devront avoir diminué de 47 % par rapport à 2005, dans les secteurs non-industriels (transport, chauffage, agriculture...). En clair, elles devront plafonner à 43.251 kilotonnes (kt) d'équivalent CO2 (une unité de mesure qui agrège les différents gaz à effet de serre sur base de leur potentiel de réchauffement). Elles sont actuellement de 69.541 kt. Pour atteindre l'objectif, les émissions de la Belgique devraient donc diminuer d'environ 4,2 % par an jusqu'en 2030, bien plus que le rythme moyen jusqu'à présent.

Le nouveau plan national « énergie-climat » que la Belgique présentera à la Commission en juin prochain détaillera les mesures qui devraient permettre à notre pays d'atteindre sa cible en 2030. Le document sera basé sur les actions que prendront les trois Régions et le fédéral. Si la Wallonie a adopté son plan il y a deux semaines, on attend le plan bruxellois fin avril ou début mai et surtout le plan flamand à la fin avril.

De ce côté, la ministre de l'Environnement Zuhair Demir (N-VA) a surpris ses homologues lors d'une réunion, lundi dernier, en annonçant que, selon les projections actuelles, la Flandre ne parviendrait à réduire ses émissions que de 31 à 32 % en 2030, loin des objectifs de son premier plan climat (35 %), relevés ensuite à -40 %. Si certains s'étonnent de la sortie de Demir et la jugent « difficilement compréhensible », d'autres y voient une stratégie destinée à mettre en garde contre une trop grande attente à l'égard de la Flandre « et annoncer dès à présent qu'elle n'irait jamais jusqu'à une réduction de ses émissions de 47 % ». Pour rappel, la Flandre ne s'estime toujours pas liée à l'objectif qui a été assigné à la Belgique au niveau européen : réduire ses émissions de 47 % en 2030 par rapport à 2005 dans les secteurs non industriels. « L'expression favorite de Demir, c'est que la politique climatique demande "beaucoup d'efforts" et est plus difficile pour la Flandre que pour les autres Régions », témoigne un observateur.

Achat de flexibilités

« En Flandre, chaque secteur est tenu de réaliser sa part de l'effort commun. La ministre a indiqué que l'objectif serait atteint dans le bâtiment, mais que des mesures supplémentaires devront être prises dans le transport, l'agriculture et les petites entreprises. Des portefeuilles détenus par des ministres d'autres partis que le sien... De toute manière, si la Flandre ne revoit pas son objectif à la hausse, les autres Régions devront en faire davantage ». A moins qu'on ne passe par l'achat de flexibilités (des quotas de CO2). Le chiffre de 700 millions d'euros circule déjà. Mais qui paiera ? « Et attention, alerte un expert, cette entourloupe nous fera fortement dévier de notre trajectoire vers le zéro carbone en 2050... »

Revoilà donc les entités belges en route vers un nouveau plan climat et vers un nouveau partage des efforts climatiques. « Il y a un jeu politique, decode un négociateur. Le gouvernement flamand sait qu'il faut aboutir le 30 juin. Plus il joue la montre, plus l'espace de négociation se restreint. Le temps joue pour eux ».

« Beaucoup d'incertitudes subsistent, ajoute un autre. Au niveau européen, le marché carbone va être étendu aux transports et aux bâtiments, avec des impacts chez nous. Autre point d'interrogation : la manière dont les mesures prises par le fédéral, comme la future réforme fiscale, viendra (ou pas) en soutien des politiques régionales. Le fédéral est l'entité qui est garante du

résultat face à l'Europe. Si le plan national belge n'est pas assez ambitieux, c'est le fédéral en premier lieu qui devra rendre des comptes ».

En tout état de cause, juge un participant aux négociations. « La gouvernance climatique belge va être mise à rude épreuve dans les années à venir. Il va falloir trouver un moyen de répartir équitablement les objectifs entre les entités. Notre modèle de gouvernance est défaillant et n'a jamais été aussi difficile à activer qu'aujourd'hui. Ce modèle ne peut fonctionner que dans un esprit de loyauté. Si une entité est opposée au principe du fédéralisme de coopération et estime que les engagements belges ne l'engagent pas elle-même, on fait face à d'énormes difficultés. Il faut que tous acceptent la primauté européenne et se montrent loyaux pour faire fonctionner l'Etat fédéral belge ».